

6 juillet 2020

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte sera approuvé par le conseil d'établissement en septembre 2020. Un dépliant qui résume le plan de lutte de l'école sera envoyé aux parents et vous pouvez trouver la version intégrale sur notre site Internet au <https://epmb.ecoleouestmtl.com/code-de-vie/>

L'équipe de direction



Actions réalisées en 2019-2020 :

- Passation du questionnaire SÉVI (Sécurité à l'école: violence et intimidation) aux élèves du 2e et 3e cycle afin de faire un portrait de situation de la violence à l'école en janvier 2020;
- Élaboration d'un nouveau code de vie qui sera diffusé en 2020-2021;
- Animation sur la cour de récréation d'activités structurées;
- Animations d'activités de prévention de la violence;
- Implantation du programme Vers le Pacifique pour l'ensemble des élèves de l'école;
- Ajout de service en éducation spécialisée (habiletés sociales, dîners de filles, etc.).

Impacts de nos actions :

- Un plus grand engagement de la part du personnel quant au code de vie;
- Grande participation des élèves aux activités animées sur la cour de récréation;
- 85,6 % des élèves nomment se sentir souvent ou toujours en sécurité à l'école (SÉVI);
- 82% des élèves mentionnent être à l'aise de se confier à au moins un membre du personnel (SÉVI);
- 80,1 % des élèves perçoivent que les adultes de l'école nomment clairement ne pas accepter l'intimidation (SÉVI);
- 41,6 % des élèves qui ont demandé de l'aide disent en avoir souvent ou toujours reçu (SÉVI).

Actions prévues pour 2020-2021 :

- Diffusion du code de vie aux élèves et aux parents;
- Implantation du code de vie et enseignement aux élèves des comportements attendus;
- Formation de l'ensemble des membres du personnel à l'intervention 100 % (comment réagir lorsque nous sommes témoins de violence?);
- Poursuite de l'animation du programme vers le Pacifique pour l'ensemble de l'école;
- Implantation d'ateliers pour favoriser de meilleures relations interpersonnelles pour les élèves de 6e année;
- Animation d'activités ciblées pour développer l'empathie chez tous les élèves.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83.1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées,